



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021 10

Objet : convention de partenariat entre le PETR du Pays Sud Toulousain et la Communauté de Communes du Volvestre dans le cadre du programme ACTEE

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président ;

Considérant que le Pays Sud Toulousain, en partenariat avec l'ALEC SOLEVAL, a été lauréat du programme ACTEE « Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique » porté par la FNCCR ;

Considérant que la Communauté de Communes du Volvestre s'inscrit dans le programme pour son projet de rénovation énergétique, d'un audit énergétique des bâtiments avec un diagnostic du Confort d'été, et une métrologie des consommations d'énergie avec mesures du CO2 pour les structures suivantes :

- Multi accueil Intercommunal L'île aux doudous, 16 bis rue des Melles à Montesquieu-Volvestre,
- Multi accueil Intercommunal Mousseline et Caramel, avenue Etienne Prosjean à Carbonne,
- Multi accueil Intercommunal Les Lutins de la Lèze, rue Georges Sand à Saint-Sulpice-sur-Lèze,
- Le Pôle de Services au Public, situé au 111 avenue de Toulouse à Carbonne,

Le Pôle de Services au Public, situé 3 place de l'hôtel de ville à Montesquieu-Volvestre

Vu la décision du Président n°350720 en date du 09 juillet 2020, par laquelle la Communauté de Communes du Volvestre manifeste son intérêt pour bénéficier d'un accompagnement et des aides financières du programme ACTEE ;

Vu la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels et logiciels de métrologie en date du 1^{er} février 2021 ;

Considérant le rôle du Pays Sud Toulousain dans l'accompagnement de la collectivité pour la mise en œuvre de son projet d'efficacité énergétique par :

- La mise à disposition d'une ingénierie (Chef de projet) portant sur les aspects techniques, administratifs, et l'optimisation du plan de financement,
- Le versement de subventions issues du programme ACTEE.

Considérant le rôle de la collectivité afin de faciliter l'accompagnement réalisé par le Pays Sud Toulousain pour la réussite du projet par la fourniture de toutes les données nécessaires à sa mise en œuvre et la désignation d'un.e élu.e référent.e en interne en charge du projet ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approbation du projet de convention

D'approuver le projet et par voie de conséquence la signature de la convention de partenariat avec le PETR Pays Sud Toulousain définissant le rôle de chacune des parties, les conditions et les modalités de mise en œuvre du programme ACTEE.
La convention portera sur la mise en œuvre technique et financière pour l'année 2021.

Article 2 : Transmission des pièces justificatives

De fournir au Pays Sud Toulousain, les factures acquittées au plus tard le 15/10/2021.
Etablir et transmettre un titre de recette au Pays Sud Toulousain pour que celui-ci procède au versement de l'aide du programme ACTEE.

Article 3 : Désignation d'un élu référent

De désigner Monsieur Patrick LEFEBVRE comme élu référent en interne et en charge du projet.

Article 4 : Ampliation

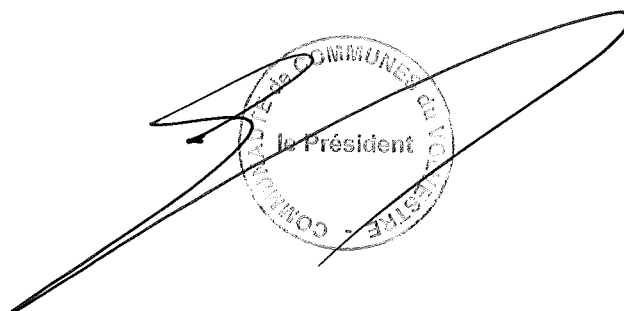
De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbone, le 17 mai 2021

Le Président,

Denis TURREL

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMISSION DES COMMUNES DU TOULOUSAIN" around the perimeter and "le Président" in the center.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »